

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/67

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 7

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,

SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

**Objet : Mise en place de stationnements vélos de qualité aux abords des bâtiments et des espaces publics – Convention d'engagement avec les communes et demandes de subvention**

## Exposé :

Dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires » lancé par l'ADEME en septembre 2018, la Communauté de Communes s'est associée à la Châtaigneraie Limousine pour la réalisation du schéma directeur vélo sur son territoire. Ce schéma a été approuvé en septembre 2021. Il s'inscrit plus largement dans la stratégie de transition énergétique de la communauté de communes et dans le PCAET qu'elle anime depuis 2022.

Une des actions prioritaires du schéma vélo (action 5) vise à développer des stationnements vélos de qualité aux abords des équipements et espaces publics, en tenant compte des besoins des usagers.

Il est aujourd'hui proposé que la communauté de communes assure le portage de cette opération : elle effectue les investissements, dépose tous les dossiers de subvention adéquats et perçoit les subventions, sur la base d'un compte rendu de l'opération.

Les communes s'engageraient quant à elles à assurer la pose des équipements, selon un cahier des charges établi par convention ; elles en assureraient également l'entretien courant.

Ces engagements pourraient être établis dans le cadre d'une convention, sur la base du projet figurant en annexe à la présente délibération.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Dépenses : arceaux vélo + abris couverts + signalétique adaptée</b>	<b>50 000 € HT</b>
<b>Subventions mobilisables :</b>	
FEDER (GAL Chataigneraie Limousine)	
Alveol +	40 000 €
Conseil Départemental 87	
<b>Autofinancement Communauté de Communes</b>	<b>10 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20231128-D2023-67-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide** l'engagement de cette opération et le projet de convention à établir avec chaque commune participante, tel qu'il figure en annexe,
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président à engager les démarches nécessaires et à solliciter les subventions auprès des financeurs concernés.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

